



Electricité verte : un faible taux de pénétration en France

Vers un doublement de la production de garanties d'origine en France



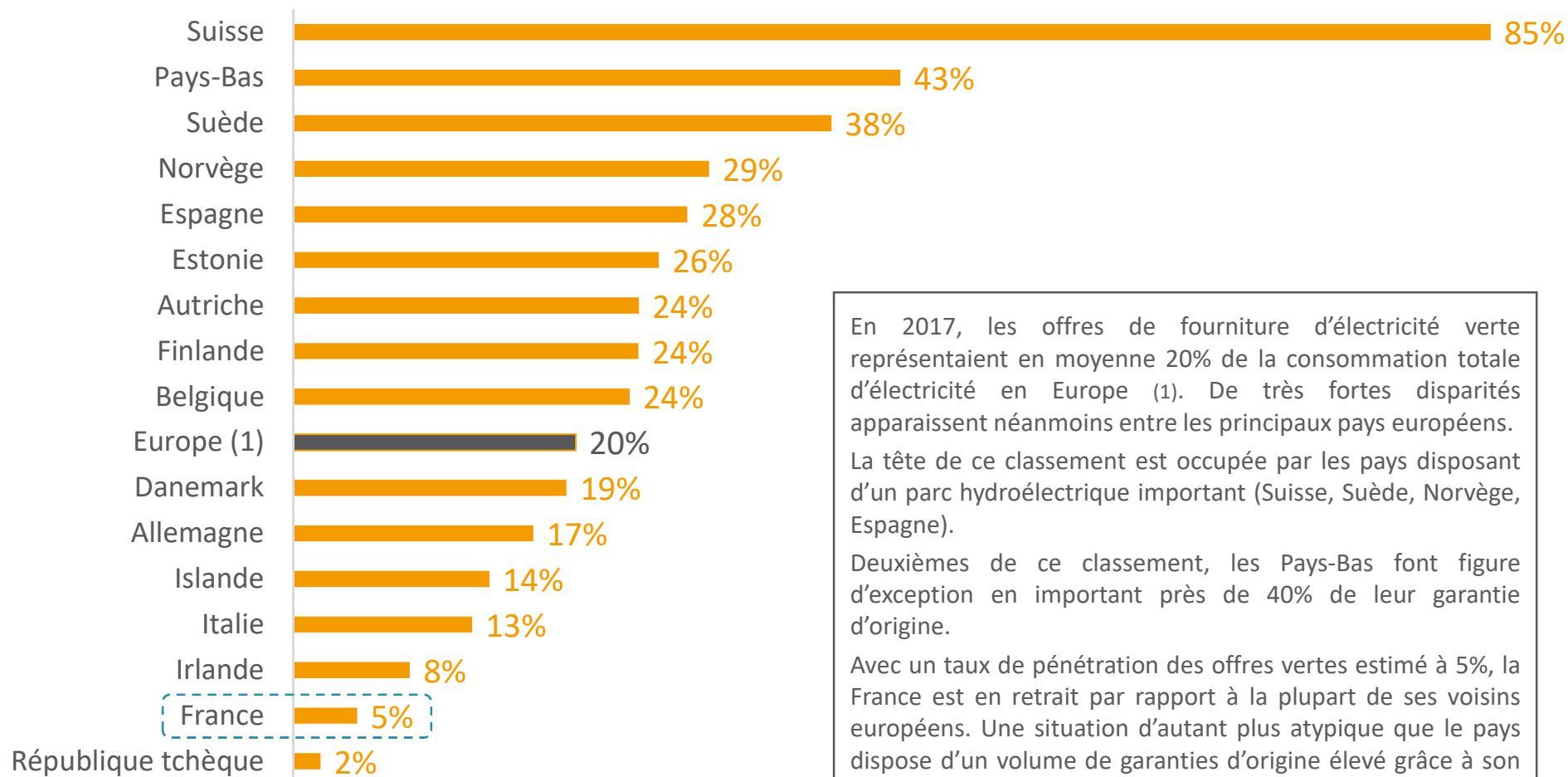
Avril 2018



La France en queue de peloton

Comparaison du taux de pénétration des offres de fourniture d'électricité verte en 2017

(estimation en pourcentage de la consommation totale d'électricité)



En 2017, les offres de fourniture d'électricité verte représentaient en moyenne 20% de la consommation totale d'électricité en Europe (1). De très fortes disparités apparaissent néanmoins entre les principaux pays européens.

La tête de ce classement est occupée par les pays disposant d'un parc hydroélectrique important (Suisse, Suède, Norvège, Espagne).

Deuxièmes de ce classement, les Pays-Bas font figure d'exception en important près de 40% de leur garantie d'origine.

Avec un taux de pénétration des offres vertes estimé à 5%, la France est en retrait par rapport à la plupart de ses voisins européens. Une situation d'autant plus atypique que le pays dispose d'un volume de garanties d'origine élevé grâce à son parc hydraulique. En 2017, la France était ainsi le 4^{ème} exportateur européen de garanties d'origine avec 26 TWh.

(1) Moyenne pondérée de l'échantillon

Source : Watt's Next Conseil d'après données AIB, ENTSOE

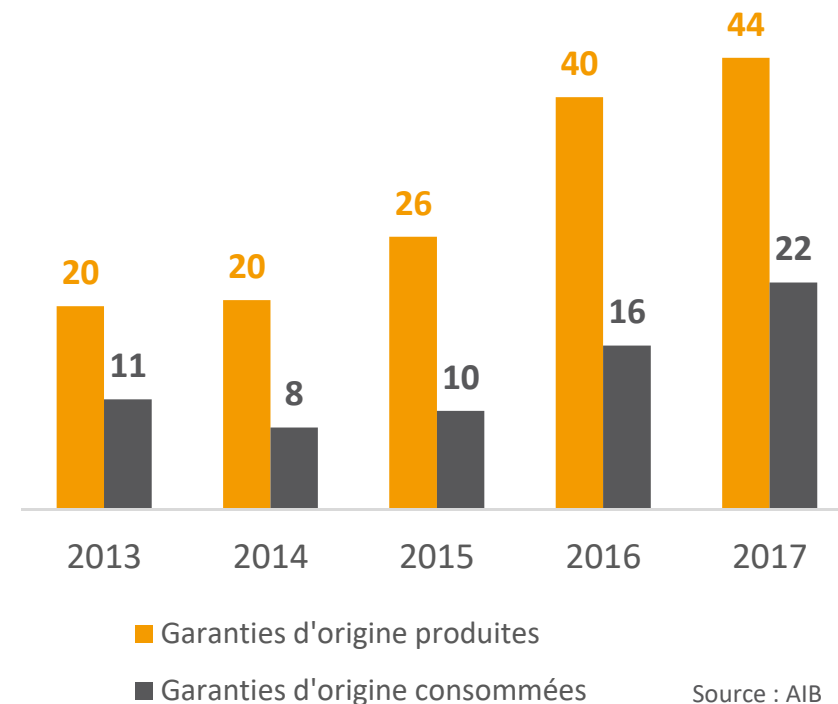
Vers un doublement du volume de garanties d'origine

La très grande majorité des fournisseurs proposent une offre d'électricité verte. Certains d'entre eux ont même fait le choix de ne proposer que des offres vertes, sur le mass market notamment. C'est par exemple le cas d'ekWateur, d'Ilek ou encore d'Engie et d'EDF (pour leurs offres de marché aux particuliers). Pour autant, seule la moitié des garanties d'origine sont actuellement utilisées en France.

De plus, le volume de garanties d'origine produites devrait nettement augmenter. En effet, les garanties d'origine sont jusqu'à présent attribuées uniquement aux sources de production d'électricité renouvelables ne bénéficiant pas de soutien public (contrat d'achat ou complément de rémunération). En 2017, les garanties d'origine françaises provenaient ainsi à hauteur de 99% d'installations hydroélectriques.

Cependant, un décret publié le 5 avril 2018 apportera, une fois entré en vigueur, une modification majeure : l'Etat va organiser (via un organisme qui sera sélectionné par appel d'offres) la mise aux enchères des garanties d'origine liées à des installations bénéficiant de contrat d'achat ou de complément de rémunération (éolien terrestre, photovoltaïque, etc.).

Evolution des volumes de garanties d'origine produits et consommés en France



La mise en application de ce décret amènera ainsi globalement (via la mise aux enchères) à un doublement de la production de garanties d'origine. Dans ce cas, les garanties d'origine produites en France seraient – sans même tenir compte de possibles importations - en mesure de couvrir une multiplication par 4 du volume d'électricité commercialisé via des offres vertes, ce qui correspondrait à un taux de pénétration de ces offres de l'ordre de 20% (ramenant la France au niveau de la moyenne européenne). Le développement des offres d'électricité verte n'est donc pas contraint par le volume de garanties d'origine. Reste maintenant à convaincre les clients de souscrire à ces offres (ou à leur proposer par défaut).

Vous avez un projet, des questions ...
nous sommes à votre écoute.

Damien Heddebaut

Associé

damien.heddebaut@wattsnext.fr

06.61.66.80.09

Ludovic Mons

Associé

ludovic.mons@wattsnext.fr

06.33.61.57.73